

OUVERTURE INTERNATIONALE ET MOBILITE DANS LE MONDE

DEMANDE DE SOLDE A LA CTM POUR DES VOYAGES PEDAGOGIQUES A VOCATION LINGUISTIQUE ET CULTURELLE¹

FICHE DE PROCEDURE A L'ATTENTION DES ECOLES, COLLEGES ET LYCEES.

Dans le cadre de la convention signée entre le Rectorat et le Conseil Régional de Martinique en 2012 visant la mise en commun des procédures d'instruction des demandes de subvention, les établissements scolaires doivent solliciter le solde de la subvention accordée pour la réalisation de projets de voyages pédagogiques à vocation linguistique et culturelle.

Vous êtes invité(e) à renseigner en ligne le formulaire dédié afin d'effectuer vos demandes de **solde de subvention** pour les projets de mobilité « séjours linguistiques et culturels ».

Aide à la candidature

Pour vous accompagner dans la prise en main du formulaire et la préparation de son remplissage, veuillez trouver en annexe une version *pdf*. Nous vous conseillons de préparer au préalable votre dossier en respectant scrupuleusement les conditions définies ci-dessous.

Calendrier :

Les campagnes de demande de solde sont largement diffusées auprès des établissements et des enseignants. L'envoi par courrier du dossier ne sera recevable qu'après avoir complété le formulaire en ligne !

Ce dossier doit parvenir obligatoirement en double exemplaire à la DAREIC, qui en transmet un exemplaire à la CTM Service Education après instruction avec une fiche d'accompagnement au plus tard le mardi 22 septembre 2015 à DAREIC, Les Hauts de Terreville Bureau 213, 97233 Schoelcher.

Rappel : Les demandes de subvention adressées directement à la collectivité régionale sans respecter la procédure indiquée par les deux parties (CTM et Rectorat) ne pourront faire l'objet d'aucun traitement.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE SUVENTION ET MODALITES DE SOUMISSION DES DOSSIERS

Le formulaire en ligne devra être :

- Renseigné correctement et de manière exhaustive

¹ Sources : Voir [documents Région adressée aux lycées en octobre 2013](#)

- Imprimé et envoyé en double exemplaire à la DAREIC comprenant les pièces justificatives suivantes :

1- **Lettre de couverture** du chef d'établissement demandant le solde de la subvention obtenue à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique

2- **Bilan pédagogique** : rappeler le contexte, présenter les aspects pédagogiques d'ordre professionnel, économique, linguistique, culturel, historique ainsi que le programme des activités réalisées.

Présentation très détaillée avec des photos si possible et des avis des élèves.

3- **Liste des élèves présents et âge par classe et par destination**

(données à fournir : filles, garçon, destination, classe, type d'hébergement, dates du séjour)

Si l'établissement a candidaté à un programme européen et reçu des aides, fournir les pièces justificatives indiquant le montant reçu et les conditions de versement.

4- **Bilan financier**

Dépenses et recettes présentées en équilibre faisant apparaître la subvention de la CTM et la participation réelle des autres financeurs.

5- **Déclaration sur l'honneur du chef d'établissement**

« Je soussigné avoir pris connaissance du fait qu'en cas de fausses déclarations ou d'annulation du projet, l'administration se réserve le droit de demander le reversement de la subvention perçue.

6- Copie du courrier envoyé aux familles les informant de l'aide allouée par la CTM

7- Le RIB de l'établissement

8- **Un article illustré** rendant compte de la mobilité est à fournir selon les modalités suivantes (Présentation avec des photos et avis des élèves) en suivant la fiche procédure jointe sur la rédaction d'un article: cliquez ici : http://site.ac-martinique.fr/dareic/?attachment_id=3582 . Pour le transfert de fichiers lourds à titre indicatif, vous pouvez avoir recours un outil simple comme wetransfer à <https://www.wetransfer.com/>